

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

**ARRÊTÉ**

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire de la  
Commune de Plan-les-Ouates

du - 3 mai 2000

**LE CONSEIL D'ÉTAT**

Vu la proposition de la Commune de Plan-les-Ouates du 12 janvier 2000

Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du  
7 mars 2000

Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments  
du 19 février 1975

**ARRÊTE**

Il est donné le nom de :

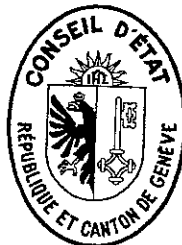
**Avenue du Millénaire**

à l'artère partant du chemin des Petits-Bois à la hauteur du n° 59 et finissant à la  
route de Base.

Cette dénomination entre en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2000.

Communiqué à:

Intérieur :	ex. 3
Finances :	ex. 1
Police :	ex. 2
Aménagement :	ex. 3
Chancellerie :	ex. 1
Sautier :	ex. 1
OCP :	ex. 1



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat:

8432 T

YKE

**DEPARTEMENT DE L' INTERIEUR,  
DE L' AGRICULTURE, DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE L' ENERGIE**

CADASTRE

Commune de Plan-les-Ouates

Avenue du Millénaire

L' attribution d'une nouvelle dénomination sur une artère, oblige les autorités à modifier la numérotation existante de la façon suivante :

Chemin de la Plamate	33	devient	11	Avenue du Millénaire
« « « «	33A	«	9	« « «
« « « «	35	«	7	« « «
« « « «	35A	«	5	« « «
« « « «	37	«	3	« « «
« « « «	37A	«	1	« « «

Ces modifications approuvées par les autorités de la commune, entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2000.

Publication dans la F.A.O. des 2<sup>e</sup> juin, 10 juillet et 14 août 2000.

**Commune de Plan-les-Ouates  
PRÉAVIS FAVORABLE**

Visa :

*[Signature]* 

1:1000



Il y a 2 numéros du cadastre à préciser sur ce plan :  
bois de la Cappellaire C. l. as.

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE SERVICE DU CADASTRE  
Extrait du plan officiel des adresses n° 40.7  
Echelle 1:1000 Commune :

Plan : Les - Quates  
Date: 16.5.00

Commune de Plan-les-Quates

Avenue du Millénaire

- nouvelle numérotation
- ancienne numérotation

